

Chapitre 5 : L'innovation en Algérie

1. État des lieux de l'innovation en Algérie

Avant les années 1980, les PME algériennes étaient marginalisées. Ce n'est qu'à partir des années 1990, avec l'introduction des réformes économiques en vue d'une libéralisation de l'économie, que les pouvoirs publics ont réellement commencé à accorder une attention particulière aux PME. Cependant, l'innovation dans l'économie algérienne date des années 1970, lorsque les entreprises publiques affectaient de l'importance à la fonction recherche et développement. Ces entreprises étaient conscientes que l'innovation et la technologie constituent des facteurs déterminants de compétitivité. En 1994 était créé un observatoire régional économique de l'Est (OREE) par un groupe d'entreprises publiques et privées, de même qu'une structure de veille technologique fut mise en place par l'entreprise nationale des systèmes informatiques (ENSI). Mais ce qui est frappant, selon l'avis de plusieurs auteurs (Djeflat, 1992 ; Khelfaoui, 2001), c'est l'incapacité quasi générale à transformer l'effort de recherche en effort de développement. De nombreuses recherches (Khelfaoui, 1997, 1999, 2001 ; Djeflat, 2004, 2006, 2007 ; Yachir, 1983, 1992 ; Arabi, 2007) ont affirmé qu'en matière d'innovation, des blocages d'ordre organisationnels et institutionnels persistent encore en Algérie.

Parmi les indicateurs de l'innovation, du point de vue des ressources, le plus utilisé est la dépense en R&D. Et du point de vue des résultats de l'innovation, il s'agit du nombre des brevets déposés.

L'Algérie "a progressé de cinq places dans l'Indice mondial de l'innovation, occupant désormais la 115e place sur 132 Etats classés", rappelant que le pays figurait à la 120e place en 2021 et à la 121e place en 2020.

L'Algérie "a enregistré une remontée de 10 places concernant les résultats de l'innovation par rapport à 2021, en sus d'une progression de 4 à 9 places dans cinq axes principaux sur un total de sept axes formant l'indice, à savoir les entreprises, l'évolution du marché, l'évolution des affaires, la production de la connaissance et de la technologie, ainsi que les produits d'innovation"

Concernant la variation des dépôts de brevets entre 2010 et 2019, l'Algérie est devancée par la Tunisie de 1,92 fois, le Maroc de 2,79 fois, l'Egypte de 12,79 fois, la Turquie de 149,53 fois. L'Algérie n'a pas réalisé une amélioration en termes du nombre de dépôt entre 2010 et 2019.

D'ailleurs, l'observation du total des dépôts de brevets en 2019 confirme ce constat dans lequel nous retrouvons l'Algérie et la Jordanie en bas du classement.

Selon les chiffres de l'OMPI, le taux de croissance des dépôts de brevets en Algérie a connu une hausse durant la période allant de 1990 à 2010. L'Algérie a enregistré une augmentation de 28 brevets durant la première décennie, soit une hausse de 22,76 % pour toucher la barre de 80 brevets vers la fin de la deuxième décennie, soit une hausse de 50 brevets, l'équivalent de 40,65 % en pourcentage. Cependant, durant la dernière décennie l'Algérie a enregistré un taux de décroissance de 13,95 %

Selon les chiffres de l'INAPI, 304 brevets ont été déposés, auprès de l'INAPI, pendant la période 1990 à 2015, avec une moyenne de 38 brevets chaque année, ce qui donne un coefficient d'inventivité de 0,001. Ce taux est inférieur à ceux des pays de la méditerranée.

En examinant le nombre de brevets délivrés aux résidents, entre 2010 et 2019, nous nous rendons compte du faible taux d'innovation de l'Algérie. Ainsi, selon les chiffres de l'OMPI, 390 brevets ont été délivrés aux résidents parmi les 2995 brevets délivrés, soit un taux de 13,02 % contre 2560 brevets délivrés aux non-résidents, soit un taux de 85,45 %. Cela s'explique par le fait que la majorité des inventions appartiennent aux entreprises étrangères.

Les résultats de l'étude empirique effectuée par Ouchalal (2012) auprès des entreprises industrielles algériennes ont montré que les quelques entreprises qui font de la R&D en Algérie sont publiques ou appuyées financièrement par des fonds publics. De plus, la recherche dans ces entreprises est le plus souvent assimilée à l'activité d'engineering. L'exécution de la R&D dans ces entreprises semble être un luxe vu le peu de moyens qui lui sont consacrés. Un nombre insignifiant de scientifiques et d'ingénieurs est impliqué d'une manière effective dans les activités de la R&D. L'une des raisons explicatives réside dans la pression de la sphère de la production perçue comme prioritaire dégageant ainsi peu de compétences pour la recherche et l'innovation.

1.1. Les politiques publiques d'aide à l'innovation en Algérie

- Les institutions de coordination et de valorisation de la recherche, opérées depuis 1962, ont évolué à travers le temps. Parmi elles figurent l'INAPI (1973) et l'ANVREDET (1998).
- Les programmes de mise à niveau (MEDA I et MEDA II). Ils sont cofinancés par l'union européenne et ont pour but de permettre l'insertion des entreprises dans le marché mondial,

de garantir l'accès à la zone de libre échange euro méditerranéen et le soutien de la recherche et de l'innovation afin de constituer un tissu industriel diversifié formé de PME innovantes.

- Les relais et structures d'appui (CALP, CAC). Ils permettent aux PME de disposer des connaissances et des savoirs faire et facilitent les transferts technologiques afin de promouvoir les projets d'innovation.
- *Les pôles technologiques* . L'Algérie s'est lancé dans la réalisation d'infrastructure de parc technologique et ce afin de stimuler le secteur des TIC (technologie d'information et de communication). Parmi ces pôles figure le *cyberparc de Sidi-Abdellah* (Alger). Opérationnel depuis 2009, il s'articule sur trois districts : le parc technopolitain, le district d'innovation et les structures de soutien.

2. Les objectifs des politiques publiques d'aide à l'innovation

Toutes ces initiatives ont pour objectifs communs de permettre aux PME de réunir les connaissances et les savoir-faire et faciliter les transferts de technologies pour favoriser le développement des projets d'innovation. La mise en place de politiques publiques d'aide à l'innovation est d'une grande importance pour faciliter l'émergence du processus de l'innovation dans les PME .

En dépit des efforts et de la prise de conscience des enjeux, les pouvoirs publics algériens n'ont pas encore réussi à instaurer une véritable politique d'innovation. Parler d'un système algérien d'innovation demeure prématuré. Les entreprises sensées être des acteurs pivots dans le système sont en grande majorité peu utilisatrices de connaissances et faiblement génératrices d'innovation. D'un coté, l'environnement non incitateur à l'innovation engendre une situation d'enfermement sur soi. De l'autre coté, l'expérience de l'Algérie en matière de structuration de la recherche scientifique a révélé ses limites notamment à travers l'évolution du secteur de la recherche scientifique et technologique qui a connu des changements, depuis l'indépendance, marqués par des points de ruptures étant donné que chaque nouveau responsable œuvre sans tenir compte des travaux de son prédécesseur.

3. Les obstacles à l'innovation dans les entreprises algériennes

Les PME algériennes se caractérisent souvent par une insuffisance des capacités d'innovation. En effet, plusieurs obstacles entravent le développement des projets d'innovation dans ces entreprises. Parmi eux, nous citons les suivantes.

- Les conditions actuelles de l'environnement qui contribuent plus à intensifier les rigidités comportementales et institutionnelles en matière d'innovation .

- Le secteur informel qui s'est imposé dans certains secteurs et qui décourage les investissements productifs source d'innovation. La concurrence déloyale freine l'entrepreneuriat productif et innovant.
- La fragilité financière des PME ne permet pas d'accéder aux investissements liés à l'innovation et diminue leur chance de bénéficier d'un crédit bancaire.
- Le caractère familial des entreprises n'encourage pas l'innovation vu que les propriétaires-dirigeants, lors de la préparation de la succession, transmettent aussi leur mode de gestion, ce qui est appelé la « transmission managériale ». Cela favorise la formation sur le tas et la résistance au changement.
- L'indisponibilité des compétences et le manque de maîtrise des techniques et des nouveaux savoirs nécessaires pour soutenir le processus d'innovation. Les capacités d'apprentissage sont faibles étant donné que l'acquisition des connaissances techniques se fait de manière routinière et non le résultat d'une recherche ou d'innovation.
- La déconnexion des PME les unes des autres. L'absence de proximités organisationnelles et institutionnelles n'encourage pas l'apprentissage collectif et l'innovation. Le style de management adopté par les entreprises algériennes est loin de favoriser l'interaction et la créativité au sein de l'entreprise.
- Les lacunes du système national d'innovation qui ne semble avoir aucun effet sur la compétitivité des entreprises à cause de l'absence de capitalisation des expériences passées, ainsi que des points de rupture ou d'inflexion dans les programmes mis en œuvre .

L'innovation est le nouveau défi de toute organisation (entreprise, école, hôpital, ...). Les entreprises algériennes n'échappent pas à cette réalité. Cependant, il faudrait prendre conscience que l'innovation et sa mise en œuvre dépendent de l'implication des acteurs au niveau *MICRO* (entreprises), au niveau *MESO* (territoires, groupes d'entreprises, pôles de compétitivité, ...) et au niveau *MACRO* (l'État, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics).